



AVANCE REMBOURSABLE - Fiche d'information

Les modalités

Les Avances remboursables sont sans intérêt d'emprunt et sans frais de dossier

Il faut remplir le dossier dans son intégralité et le déposer à l'accueil de l'Amicale ou dans la boîte aux lettres située dans le couloir.

A - Les conditions de recevabilité:

- Avoir au moins un an de présence dans la collectivité et être titulaire. Pour les autres salariés (contractuels, horaires etc.) 3 ans d'ancienneté dans la fonction à la ville de Saint-Brieuc sont requis.
- Pour les retraités, s'engager à adhérer à l'amicale durant toute la période de remboursement.
- Ne pas avoir d'autre avance remboursable en cours.

B - Le montant:

- L'avance financière est limitée à **2000 €** maximum. En cas d'achat de matériel ou d'aménagement pour handicapé, l'aide peut atteindre **4000 €** maximum.

C - La date de versement de l'avance:

- Dès l'accord de l'amicale.

D - Les conditions de remboursement:

- La 1^{re} mensualité sera prélevée à la fin du mois suivant celui de l'obtention de l'AR.
- La durée de remboursement (et donc les mensualités) est variable et vue avec l'amicaliste.
- Le montant de la mensualité ne peut être inférieur à 50 €.
*exemple pour 2000 €
40 mensualités de 50 € ou 20 mensualités de 100 €*
- *En cas d'incident de paiement, les droits de l'amicaliste seront suspendus jusqu'à régularisation de la situation.*

E - Les pièces nécessaires à la constitution du dossier:

- La fiche de demande
- Un RIB.
- La reconnaissance de dette fournie, datée et signée.

6, rue Curie
22000 Saint-Brieuc

02 96 62 54 59
aem22@saint-brieuc.fr

DEMANDE D'AVANCE REMBOURSABLE

Madame ou Monsieur:

domicilié(e):

Code Postal: Ville:

Tél.: Mail:

N° d'adhérent: Date d'entrée à la ville:

Service:

Le demandeur soussigné sollicite l'attribution d'une avance remboursable de*: €

* 2.000 € maximum

et remboursé en: mensualités de**: €

** 50 € minimum

AVANCE REMBOURSABLE - Engagement

Je m'engage à rembourser l'intégralité de l'avance remboursable selon l'échéancier convenu. Si un changement professionnel entraînait ma radiation des membres de l'Amicale des Employés Municipaux de Saint-Brieuc, je m'engage à rembourser l'intégralité des sommes dues avant mon départ.

Fait à Saint-Brieuc, le

Signature du demandeur
précédée(s) de la mention « Certifié exact »